

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 FÉVRIER 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 février 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2018-045 Approbation procès-verbal
Séance générale 8 janvier 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 janvier 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-046 Approbation des comptes – Janvier 2018

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de janvier 2018 :

Fonds d'administration : 4 979 109.15 \$
(Chèques numéros 27611 à 27614, 27757 à 27784, 27792 à 27851 et 27860 à 27901, paiements par débit direct et paiements électroniques, chèques 27239, 27126, 27206 et 27495 annulés)

Fonds des dépenses en immobilisation : 819 893.81 \$
(Chèques numéros 2774 à 2791 paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 3045

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-08 Règlement 534-66 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement au stationnement de l'hôtel de ville

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-66 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement au stationnement de l'hôtel de ville.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-09 Règlement 808-5 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-5 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2018-047 Adoption – Second projet de règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-048 Adoption – Second projet de règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-049 Adoption – Règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

2018-050 Adoption – Règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-051 Adoption – Règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-052 Adoption – Règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-053 Adoption – Règlement 873 décrétant l'installation de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 873 décrétant l'installation de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2018-054 Adoption finale - PPCMOI 2017-109
Projet particulier de construction
Permettre de l'entreposage
1408, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre de l'entreposage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-11-89 du 22 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-109 concernant les conditions d'entreposage extérieur sur le terrain situé au 1408, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans d'aménagement de l'entreposage du Groupe Leclerc, dossier 17-497 déposé le 22 juin 2017, conditionnellement à la plantation d'une haie de cèdres le long de la clôture qui est située dans la cour avant. Les cèdres devront avoir un calibre d'une hauteur minimale de 5 pi. Il est également suggéré que la haie de cèdres se poursuive le long de la ligne latérale gauche sur une distance de 25 mètres.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- La superficie de l'aire d'entreposage projetée est de 4 600 m² alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 3 000 m² (article 456);
- La hauteur de l'entreposage projetée est à 7 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 2.5 mètres (article 205);
- L'aire d'entreposage projetée empiète dans la cour avant du terrain alors que le règlement prohibe l'entreposage dans la cour avant (article 205);
- Une clôture située en cour avant comporte une hauteur de 1.8 mètre alors que le règlement limite la hauteur des clôtures en cour avant à 1 mètre (article 186).

Les aires d'entreposage devront respecter les aires identifiées au plan ci-haut mentionné. Les allées de circulation prévues devront être maintenues en tout temps tel qu'identifié audit plan. Les aires d'entreposage seront asphaltées et une bordure de béton doit être présente. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques sauf le long de la ligne arrière du terrain. La hauteur proposée de l'entreposage devra être respectée en tout temps (7 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à plus de 40 mètres de la ligne avant du terrain et 2.5 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à moins de 40 mètres de la ligne avant de terrain). L'aire d'entreposage ne peut pas empiéter dans la marge avant minimale (15 mètres).

ADOPTÉE.

**2018-055 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-002
Installation de panneaux solaires sur le bâtiment principal
231, rue Laure-Conan**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-01-04 du 17 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-002 afin de permettre l'installation des panneaux solaires sur le versant latéral droit de la toiture du bâtiment principal, le tout, tel que présenté aux plans déposés par le propriétaire le 16 novembre 2017.

Le bâtiment est sis au 231, rue Laure-Conan sur le lot 130-675 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-436.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-056 Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-120
Régulariser les marges (latérale et arrière) pour la localisation d'une piscine creusée
170, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de réduire des marges, latérale et arrière, pour la localisation d'une piscine creusée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-12-102 du 13 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 janvier 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-120 afin de régulariser la localisation de la piscine à 0.91 mètre de la ligne latérale et à 1.07 mètre de la ligne arrière, le tout, tel que présenté au plan de Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier 52863, minute 13563 en date du 21 novembre 2017.

La piscine semi-creusée se situe sur le lot 22-2 du cadastre officiel du Village de Varennes dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-057 Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le Groupe DR Électrique inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019, selon sa soumission du 19 décembre 2017, pour un montant total de 36 218.04 \$ taxes incluses pour 2018.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3044

ADOPTÉE.

2018-058 Inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites Reconduction du contrat pour 2018

CONSIDÉRANT la résolution 2017-148 adoptée en séance générale le 3 avril 2017 pour le contrat d'inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat d'inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites pour l'année 2018 avec la compagnie *Nordikeau inc.*, pour un montant de 18 412.10 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 14 mars 2017.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3031

ADOPTÉE.

**2018-059 Transport de l'eau
Reconduction du contrat pour 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-451 adoptée en séance générale le 7 novembre 2016 pour le contrat de transport de l'eau;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de transport de l'eau pour l'année 2018 avec la compagnie *Transport O-Clair*, pour un montant de 35 320.32 \$ taxes incluses conditionnellement à un transfert budgétaire de 253 \$, selon les termes et conditions de sa soumission du 20 octobre 2016.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3033

ADOPTÉE.

**2018-060 Analyse de l'eau potable
Reconduction du contrat pour 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-450 adoptée en séance générale le 7 novembre 2016 pour l'analyse de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de l'analyse de l'eau potable pour l'année 2018 avec la compagnie Groupe Environnex inc., pour un montant de 13 477.37 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 20 octobre 2016.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3032

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-061 Entente pour mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la
constitution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel
Autorisation de signature**

ATTENDU l'entente intermunicipale qui a permis la constitution de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 1er juin 2017 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. O-7.3), qui a édicté l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'«ARTM») et le Réseau de transport métropolitain (le «RTM»);

ATTENDU QUE dans les circonstances, la Régie de la Gare de Sorel n'a plus raison d'être et qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente qui l'a constituée et de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à la dissolution de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le projet d'entente joint à la présente résolution comme Annexe I;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer une entente comportant les mêmes termes et conditions.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE.

2018-062 Construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) – Demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* – Engagement de la Ville de Varennes et mandats afférents
Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un projet de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur un site adjacent aux étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre de la Paroisse de Varennes), projet exigeant l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), il est nécessaire pour la Ville de Varennes de fournir certains engagements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme que l'aménagement et l'opération du LEN ne contrevient à aucune réglementation environnementale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit mandater des professionnels pour la présentation de sa demande afférente auprès du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER que la Ville de Varennes ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation prévue à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), pour le projet susmentionné de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur le terrain adjacent aux

étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes);

DE CONFIRMER que ledit projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation municipale;

D'AUTORISER la firme Genexco à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), pour le projet susmentionné de construction d'un lieu d'élimination des neiges usées (LEN) sur le terrain adjacent aux étangs aérés et appartenant à la Ville de Varennes (lot 63-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes);

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer la demande d'autorisation et à procéder au paiement des frais relatifs à ladite demande, le tout conformément aux politiques en vigueur.

Cette résolution remplace la résolution 2017-448 adoptée à la séance générale du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE.

**2018-063 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le trésorier à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 530 298 \$ pour la quote-part provisoire 2018 de la Ville de Varennes, à raison de deux (2) versements de 50 %, soit le 15 mars et le 15 juillet.

Certificat de la trésorière numéro 3026

ADOPTÉE.

**2018-064 Renouvellement mandat auditeur - 2017
MBBA S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la firme MBBA S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers 2017 de la Ville de Varennes et du régime de retraite des employés pour des montants respectifs de 18 275 \$ et 2 450 \$, plus taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3042

ADOPTÉE.

2018-065 Transferts budgétaires 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 86 805 \$ pour 2017 et de 149 295 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 30 janvier 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long réité.

ADOPTÉE.

**2018-066 Conversion des installations de l'ancien aréna en centre sportif et récréatif
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise la présentation du projet de la conversion des installations de l'ancien aréna en centre sportif et récréatif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Varennes à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Varennes désigne monsieur Sébastien Roy, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville de Varennes tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

2018-067 Mise en commun de services – Évaluation municipale – Aide financière

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité par les membres du conseil de voir à la possibilité de la mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte le mandat d'être responsable du projet d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes approuve le projet visant à évaluer la possibilité de mise en commun d'un service d'évaluation municipale pour l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté;

De nommer la Municipalité régionale de comté (MRC) responsable dudit projet.

ADOPTÉE.

2018-068 Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Appel d'offres

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achat de papeterie pour la période du 14 mai 2018 au 13 mai 2019 avec ses municipalités membres ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire procéder à l'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est nécessaire de procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2018 au 13 mai 2019, à un appel d'offres sur invitation concernant ledit regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

QUE le directeur du Service des finances et trésorier soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

**2018-069 Modification contractuelle
Laboratoire pour la reconstruction de la montée de la Baronnie**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une

somme additionnelle de 9 279.78 \$ plus taxes, au contrat d'Englobe Corp., pour des honoraires supplémentaires du projet de reconstruction de la montée de la Baronnie, service de laboratoire.

Cette dépense est imputable au fonds de carrière et sablière

Certificat de la trésorière numéro 3043

ADOPTÉE.

2018-070 Adoption – Politique culturelle

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique culturelle, telle politique est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-071 Office municipal d'habitation de Varennes
Budget 2018 – Approbation**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Varennes a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT que ces prévisions sont présentées au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2018 de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2018-072 Subvention annuelle
Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des finances et trésorier à remettre à l'Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes la subvention prévue au montant de 12 000 \$ pour 2018;

QUE le conseil municipal autorise la reconduction de l'entente annuelle entre l'AEAHBV et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat de la trésorière numéro 3041

ADOPTÉE.

**2018-073 Collège Saint-Paul – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
Appui de la Ville de Varennes**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie le dépôt du projet présenté par le Collège Saint-Paul pour la réfection de plancher du gymnase afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

ADOPTÉE.

2018-074 Embauche – Chef de division comptabilité et trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Madame Tania Tremblay au poste de chef de division comptabilité et trésorière adjointe au Service des finances, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 12 février 2018.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2018-075 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 31 janvier 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Portion de la rue Jules-Phaneuf ou l'égout sera installée
- Étude d'impact du CN quant au nouveau convoi attendu suite à l'ouverture du nouveau port de Contrecoeur
- Demande d'élargissement de l'autoroute 30 à 3 voies
- Conversion de l'aréna et subvention
- Rempart de neige glacé sur la rue Lavoie
- Difficulté pour un propriétaire de la rue Thomas pour louer ses logements et demande de crédit de taxes pour les périodes où les logements ne sont pas en location

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 36.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA